

La Caisse des écoles

La Caisse des écoles est un établissement public communal qui intervient en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier degré dans différents domaines de la vie scolaire (social, éducatif, culturel)

Sa composition :

- Monsieur le Maire.
- L'Inspecteur de l'Education Nationale.
- Six élus de la municipalité de La Gaude désignés par le Conseil Municipal.
- Six membres élus (représentants des parents).

Ses actions :

- Dictionnaires offerts à chaque CM2 afin de marquer le passage au collège, en juin.
- Dictionnaires offerts à chaque CP afin de marquer le passage à la « grande école », en septembre.
- une aide financière pour un départ en classe découverte.
- une prise en charge des transports lors de certaines manifestations (visite du collège, rencontre des cm2).
- la rencontre des CM2 - journée d'animation

Elle est consultée sur les budgets assurant le fonctionnement des écoles avant que ces derniers aient été approuvés par le Conseil Municipal, l'organisation de la cantine, les tarifs des repas et les activités sportives et culturelles.

Elle fonctionne grâce à :

- Une Subvention municipale
- Des Cotisations des adhérents
- Des dons



BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e)

Me/Mr.....

souhaite adhérer à la **CAISSE DES ECOLES** 2019/2020

Adresse :

.....

.....

Tél. :

@ :

NOM Prénom de(s) l'enfant(s) :

.....

École :

NOM Prénom de(s) l'enfant(s) :

.....

École :

Joindre un chèque de 9 € à l'Ordre du Trésor Public,
à remettre au Régisseur de la Caisse des Ecoles
-6 rue Louis Michel Féraud - 06610 LA GAUDE
Renseignements 04 93 24 51 22

La Caisse des écoles

La Caisse des écoles est un établissement public communal qui intervient en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier degré dans différents domaines de la vie scolaire (social, éducatif, culturel)

Sa composition :

- Monsieur le Maire.
- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale.
- Six élus de la municipalité de La Gaude désignés par le Conseil Municipal.
- Six membres élus (représentants des parents).

Ses actions :

- Dictionnaires offerts à chaque CM2 afin de marquer le passage au collège, en juin.
- Dictionnaires offerts à chaque CP afin de marquer le passage à la « grande école », en septembre.
- une aide financière pour un départ en classe découverte.
- une prise en charge des transports lors de certaines manifestations (visite du collège, rencontre des CM2).
- la rencontre des CM2 - journée d'animation

Elle est consultée sur les budgets assurant le fonctionnement des écoles avant que ces derniers aient été approuvés par le Conseil Municipal, l'organisation de la cantine, les tarifs des repas et les activités sportives et culturelles.

Elle fonctionne grâce à :

- Une subvention municipale
- Des cotisations des adhérents
- Des dons



BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e)

Me/Mr.....

souhaite adhérer à la **CAISSE DES ECOLES** 2019/2020

Adresse :

.....

.....

Tél. :

@ :

NOM Prénom de(s) l'enfant(s) :

.....

École :

NOM Prénom de(s) l'enfant(s) :

.....

École :

Joindre un chèque de 9 € à l'Ordre du Trésor Public,
à remettre au Régisseur de la Caisse des Ecoles
-6 rue Louis Michel Féraud - 06610 LA GAUDE
Renseignements 04 93 24 51 22